



PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ DE
SAINT-GÉDÉON-DE-BEAUCE

AVIS DE PROMULGATION
Règlement no.94-09

Avis est par les présentes donné par le soussigné :

Que le Conseil municipal a adopté lors de sa séance tenue le 5 janvier 2009 le règlement no 94-09, lequel vise à abroger et remplacer toute disposition adoptée antérieurement par ce conseil qui fixait les jours et heures des séances ordinaires du conseil municipal.

Que ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la municipalité aux heures ordinaires de bureau.

Donné à Saint-Gédéon-de-Beauce, ce 14 janvier 2009.

Pierre-Alain Pelchat
Directeur général
Secrétaire-trésorier